

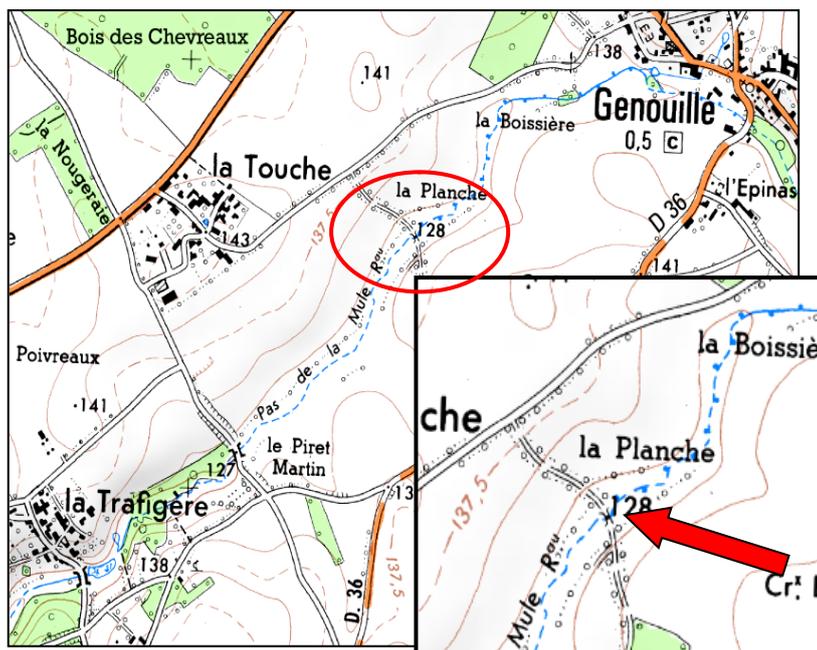
RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE RUISSEAU LE PAS DE LA MULE A GENOUILLE (86250) PAR LA POSE D'UN PONT CADRE

Sur le ruisseau Le Pas de la Mule (classé en liste 2), sur la commune de Genouillé (86250) au lieu-dit La Planche, des buses avaient été installées afin de permettre la traversée d'un chemin rural.

L'ouvrage, sous-dimensionné avec affaissement et colmatage des buses périphériques, s'avérait infranchissable à la montaison pour toutes les espèces piscicoles.

De plus, son franchissement par le chemin, dû au passage des engins agricoles, était devenu dangereux et instable.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Civraisien en Poitou



Période de réalisation et durée des travaux : du 26 au 30 juillet 2021.

Présentation des objectifs :

D'une manière générale l'objectif est de restaurer la continuité écologique, c'est-à-dire :

- restaurer la libre circulation des organismes vivants et le transport sédimentaire,
- enlever un obstacle aux écoulements susceptibles d'accumuler les embâcles,
- restructurer et reconsolider le chemin rural,
- communiquer sur les engagements de la collectivité de tendre vers le Bon Etat Ecologique de la vallée de La Charente et de ses affluents et sensibiliser sur des travaux d'aménagement visant à restaurer la continuité écologique.



Ouvrage avant et après travaux (vue aval)



Descriptif technique des travaux :

- Réalisation d'une pêche électrique d'inventaire et de sauvegarde,
- Enlèvement des buses et réalisation d'un batardeau en amont et utilisation d'une motopompe pour évacuer l'eau,
- Terrassement et apport de matériaux (calcaire 5/10 puis 0/31.5) pour constituer le lit de pose des modules béton,
- Pose des 3 modules béton (taille d'un module : long. 2.4m x Larg. 2m x Haut. 1m) avec enfouissement de 30cm dans le lit du cours d'eau,
- Pose de blocs d'enrochement en tête de l'ouvrage,
- Remise en état du chemin et des abords.



Entreprise / Régie : STPR SCOP S.A. / Agents du SABAC

Descriptif financier et plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT – PAS DE LA MULE / GENOUILLE			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Terrassement, fourniture et pose des modules	7 655.00	Agence de l'Eau Adour Garonne	3 550.00
Fourniture et mise en œuvre des blocs d'enrochement	360.00	Région Nouvelle Aquitaine	890.00
Remise en état de la bande de roulement avec fourniture des matériaux	457.00	Conseil Départemental de la Vienne	2 660.00
Pêche de sauvegarde (Fédération Pêche 86)	500.00	CC Civraisien en Poitou	1 856.00
TOTAL DEPENSES	8 971.00	TOTAL RECETTES	8 971.00

Etat des lieux avant / après :

Avant : L'ouvrage, composé de 3 buses, de 4.5m, avec une centrale en béton d'un diamètre de 30cm et 2 périphériques en plastique de 15cm colmatées sur toutes leurs longueurs, inondait le chemin en période de hautes eaux, stoppait la montaison piscicole et s'affaissait progressivement avec le passage des véhicules et engins agricoles.

Après : Ouvrage, dimensionné au gabarit du cours d'eau, rétablissant la continuité écologique et permettant un franchissement sécurisé par le chemin de l'ensemble des usagers.

Informations sur les aspects administratifs

DIG (arrêté préfectoral N° 2017-DDT-SEB-681 du 26 juillet 2017)

Informations complémentaires sur la prestation

Prestataire équipé d'une pelle mécanique de 22T, un peu juste pour le transport et la mise en œuvre des modules (7.2T le module)

Suivi mis en place :

Suivi photographique et inventaire piscicole.

Commentaires :

Ce projet a été réalisé en concertation et échanges avec les élus de la commune de Genouillé, les propriétaires riverains et l'AAPPMA locale et rentre dans un programme global de restauration de la continuité écologique du cours d'eau avec la remise aux normes de 3 autres passages de voies communales.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Jérôme Mémin – 06 76 21 31 99 – rivieres@civraisienpoitou.fr

Président de la commission « Eaux, assainissement et rivières » : Philippe BELLIN (13^{ème} Vice-Président de la CC du Civraisien en Poitou et Maire de Valence en Poitou)

Délégué communautaire SABAC : Thierry NEEL (Maire d'Asnois)